

Date de dépôt: 7 décembre 1999

Messagerie

Rapport

de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et M. Liliane Johner, Guy Loutan et Irène Savoy pour un inventaire des parcelles destinées à des constructions publiques et actuellement à disposition des habitants voisins dans les parcs et autres surfaces vertes

Rapporteure: M^{me} Fabienne Bugnon

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 avril 1990, nos anciens collègues Irène Savoy, Liliane Johner et Guy Loutan interpellèrent le Grand Conseil afin qu'il invite le Conseil d'Etat à *« inventorier et annoncer quelles sont les surfaces déjà réservées à des constructions d'utilité publique dans les zones de détente, parcs, etc., utilisés actuellement par le public ignorant cette destination »*.

Comme on peut le lire dans le mémorial de l'époque, cette motion était déposée dans le prolongement des discussions ayant eu lieu suite au refus de la population de construire une école dans le parc de Vermont.

Renvoyée lors de la séance du Grand Conseil du 17 mai 1990 à la Commission de l'aménagement, elle allait faire un séjour prolongé dans les tiroirs de ladite commission, puisque ce n'est en effet que lors de la séance du 13 octobre 1999, dans un souci bien légitime d'épurer une liste d'attente devenue pesante, que le président d'alors, Hervé Dessimoz, décida de mettre cette motion à l'ordre du jour. C'est en présence du conseiller d'Etat Laurent Moutinot qu'elle fut traitée.

Interpellé à ce sujet, M. Moutinot informe la commission qu'il a répertorié tous les parcs ouverts en mains de collectivités publiques se trouvant en zone à bâtir, dans l'agglomération urbaine. Il a décidé de tous les mettre en zone de verdure. Un premier train de 26 projets de loi sur 60 est déjà prêt. On devrait arriver à la situation où plus aucune surface verte décrite par la motion ne soit réservée à des zones constructibles, sauf exception lorsque des communes ont déclaré avoir un projet.

Au vu de ces explications et ayant pris connaissance du «une politique active en faveur des espaces verts » du 30 septembre 1999 (voir annexe), la Commission de l'aménagement décide à l'unanimité, moins quatre abstentions, d'envoyer cette motion au Conseil d'Etat, afin que celui-ci lui rende rapport sur le résultat des enquêtes menées du 4 octobre au 2 novembre 1999 au sujet de la politique en faveur des espaces verts, ce qui devrait constituer une réponse satisfaisante à la motion qui nous a été soumise.

La Commission d'aménagement du canton vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de faire de même en renvoyant cette motion au Conseil d'Etat.

Proposition de motion

(646)

pour un inventaire des parcelles destinées à des constructions publiques et actuellement à disposition des habitants voisins dans les parcs et autres surfaces vertes

Considérant :

- la surprise de certains habitants de voir construire une école dans le parc Vermont, qu'ils croyaient à disposition ;
- le fait qu'une parcelle était réservée à cet effet depuis assez longtemps pour que la population locale l'ait oublié, et donc attribuée à une zone verte d'usage public ;
- qu'il serait dommage qu'une telle situation se reproduise et puisse repousser ainsi des constructions nécessaires,

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à inventorier et annoncer quelles sont les surfaces déjà réservées à des constructions d'utilité publique dans des zones de détente, parcs, etc., utilisés actuellement par le public ignorant cette destination.